

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach

26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

MAZARS
109 rue Tête d'Or
69006 LYON

S.A.S au capital de 5 986 008€
351 497 649 RCS Lyon

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

DELOITTE & ASSOCIES
106 cours Charlemagne
69002 LYON

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

AMPLITUDE SURGICAL

Société anonyme

11 cours Jacques Offenbach
26000 VALENCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

À l'assemblée générale de la société AMPLITUDE SURGICAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMPLITUDE SURGICAL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS (Notes 1.3, 2.1.8 et 2.1.9 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 30 juin 2021 pour un montant net de 110,6 millions d'euros, dont 110,5 millions d'euros de titres AMPLITUDE SAS comme présenté dans la note 2.1.8 de l'annexe des comptes annuels, représentent un des postes les plus importants du bilan. Les titres de participation sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée sur la base d'une approche multicritère intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthodes des transactions comparables (cf. notes 1.3 et 2.1.9 de l'annexe).

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer. Nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation d'AMPLITUDE SAS constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation d'AMPLITUDE SAS, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l'estimation de cette valeur, déterminée par la Direction, était fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Nous avons :

- obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'activité d'AMPLITUDE SAS établie par la Direction, et apprécié leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques ;
- vérifié la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparé les prévisions retenues pour les périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AMPLITUDE SURGICAL par l'assemblée générale du 21 décembre 2011, pour le cabinet MAZARS, et par celle du 9 décembre 2015, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES.

Au 30 juin 2021, le cabinet MAZARS était dans la 10ème année de sa mission sans interruption et le cabinet DELOITTE & ASSOCIES dans la 6e année, dont respectivement 7 et 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 20 octobre 2021

Les commissaires aux comptes

MAZARS



Severine HERVET

DELOITTE & ASSOCIES



Jean-Marie LE JÉLOUX

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

AMPLITUDE SURGICAL

Actif		Au 30/06/2021			Au 30/06/2020	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
					TOTAL	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
				TOTAL		
Immobilisations financières ²⁾	Participations évaluées par équivalence	110 634 779		110 634 779	93 594 779	
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	20 896 384		20 896 384	20 180 281	
				TOTAL	131 531 164	
Total de l'actif immobilisé		131 531 164		131 531 164	113 775 061	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
					TOTAL	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ³⁾	Clients et comptes rattachés	71 321 745		71 321 745	207 632
Autres créances					90 868 397	
Capital souscrit et appelé, non versé						
		71 321 745		71 321 745	91 076 030	
Divers	Valeurs mobilières de placement	215 797		215 797	202 587	
	(dont actions propres :)					
	Instrument de trésorerie	374 700		374 700	364 877	
	Disponibilités					
		590 497		590 497	567 464	
Charges constatées d'avance		76 772		76 772	33 123	
Total de l'actif circulant		71 989 016		71 989 016	91 676 618	
Frais d'émission d'emprunts à étaler		3 870 605		3 870 605	760 276	
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		207 390 786		207 390 786	206 211 955	
Renvois :						
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				1 314 230	999 051	
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

AMPLITUDE SURGICAL

Passif		Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Capitaux propres	Capital (dont versé : 478 048)	478 048	478 048
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	144 533 436	144 533 436
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	46 929	46 929
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-43 134 967	-38 372 293
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-8 622 747	-4 762 674	
Situation nette avant répartition	93 300 699	101 923 447	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	93 300 699	101 923 447	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	119 252	99 603
Total	119 252	99 603	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 604	1 654
	Emprunts et dettes financières divers (3)	110 021 388	100 014 985
	Total	110 024 993	100 016 640
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	485 417	568 122
	Dettes fiscales et sociales	1 248 471	3 604 141
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 211 950		
Instrument de trésorerie			
Total	3 945 840	4 172 264	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	113 970 834	104 188 904	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	207 390 786	206 211 955	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	111 999 474	96 971 244	
à moins d'un an	1 971 359	7 217 659	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	1 682	1 430	
(3) dont emprunts participatifs			

AMPLITUDE SURGICAL

		France	Exportation	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens - Services	2 006 163		2 006 163	1 978 170
	Chiffre d'affaires net	2 006 163		2 006 163	1 978 170
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			4 299 029	41 033
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2	3	
Autres produits					
	Total			6 305 195	2 019 207
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			18 447	
	Autres achats et charges externes (3)			5 249 410	675 710
	Impôts, taxes et versements assimilés			69 640	55 449
	Salaires et traitements			1 576 379	1 306 533
	Charges sociales			712 655	542 957
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges	amortissements provisions	1 148 670	314 597
	Autres charges			19 649	6 667
				-7 979	8 020
		Total			8 786 875
	Résultat d'exploitation	A		-2 481 679	-890 727
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			576 589	697 508
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			716 103	693 432
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				303 339
	Reprises sur provisions, transferts de charges				72 731
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			13 210	43 673
	Total			1 305 903	1 810 685
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			7 819 878	5 818 460
	Intérêts et charges assimilées (5)				
	Différences négatives de change				148 278
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			7 819 878	5 966 739
	Résultat financier	D		-6 513 975	-4 156 053
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		-8 995 654	-5 046 780

AMPLITUDE SURGICAL

		Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		72
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		72
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	155 000	3 363
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		91 049
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	155 000	94 413
Résultat exceptionnel		F	
		-155 000	-94 341
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	-527 907	-378 448
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-8 622 747	-4 762 674
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	18 447	
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

- La société ayant une activité de holding l'impact de la pandémie Covid-19 se situe au niveau de ses filiales.
- Le 10 novembre 2020¹, Amplitude Surgical a annoncé l'acquisition par PAI Partners d'une participation majoritaire au capital du Groupe.

Apax Partners, Olivier Jallabert ainsi que certains dirigeants et cadres de la Société ont cédé 20 889 437 actions Amplitude Surgical et procédé à un apport en nature de 4 121 120 actions Amplitude Surgical, à Auroralux SAS, une société contrôlée par PAI Partners, soit un total de 25 010 557 actions Amplitude Surgical, représentant environ 52,3% du capital de la Société, au prix de 2,15 € par action.
- Lors de sa réunion en date du 10 novembre 2020, le Conseil d'administration de la Société a constaté :
 - la démission de Monsieur Bertrand Pivin de son mandat de membre du Conseil d'administration. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a, en remplacement de Monsieur Bertrand Pivin, coopté à titre provisoire Monsieur Stefano Drago en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.
 - la démission de la société Apax Partners, représentée par Madame Annick Bitoun, de ses fonctions d'administrateur. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a, en remplacement de la société Apax Partners, représentée par Madame Annick Bitoun, coopté à titre provisoire Madame Charlotte Pennec en qualité d'administrateur pour la durée du mandat de sa prédécesseur, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.
 - la démission de Monsieur Olivier Jallabert de ses fonctions de Président du Conseil d'administration. Lors de cette réunion, il a été décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. A ce titre, Monsieur Stefano Drago a été nommé Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, en remplacement de Monsieur Olivier Jallabert, dont la nomination en qualité de Directeur général de la Société a été confirmée pour la durée de son mandat à courir, soit expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

¹ Se référer au communiqué de presse du 10 novembre 2020

La composition et la présidence du Conseil d'Administration de la Société à la suite de la réunion du Conseil du 10 novembre 2020 est détaillée ci-dessus dans la partie « Organes de direction et d'administration ».

- Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau et a procédé au remboursement anticipé des emprunts obligataires 2014 et 2016 d'un montant de 96,6 M€ (hors intérêts courus) au 30 juin 2020.
- Le 7 décembre 2020, Auroralux, société contrôlée par PAI Partners, a communiqué à l'AMF le projet de note d'information et le projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur 22.649.678 actions d'Amplitude Surgical au prix de 2,15 € par action.
- Amplitude Surgical a communiqué à l'AMF en date du 7 décembre 2020 son projet de note en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée d'Auroralux visant les actions de la société au prix de 2,15 € par action.
- Le 5 janvier 2021, l'AMF a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée déposée par Auroralux et visant les actions d'Amplitude Surgical au prix de 2,15 € par action. La période d'ouverture de l'offre a été fixée du 7 au 27 janvier 2021 inclus.

A la clôture de l'offre la société Auroralux SAS détient 34 906 476 actions d'Amplitude Surgical, représentant autant de droits de vote, soit 73,02% du capital et de droits de vote.

1.2 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Frais d'émission d'emprunt

Concernant les frais d'émission d'emprunts, la société a opté pour la répartition des frais d'émission d'emprunt sur la durée des emprunts. La comptabilisation initiale de ces frais est constatée dans un compte de frais bancaires. Dans le cadre des écritures d'inventaire, ils sont portés dans le compte de bilan des frais d'émission des emprunts puis ils sont amortis linéairement sur la durée des emprunts.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées conformément à l'avis du CNC du 20 avril 2000.

- "une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise,
- un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est à dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci".

Titres de participations

La valeur brute des titres de participation correspond d'une part au coût d'acquisition lorsqu'ils sont acquis à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'apport en nature et, d'autre part, aux coûts directement attribuables (lesquels correspondent aux droits suivants : droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes). Sur le plan fiscal, les frais d'acquisition des titres sont amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition par l'intermédiaire d'un amortissement dérogatoire.

En cas d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an, il est procédé à un test de valeur. La valeur d'inventaire des titres de participation est alors, le cas échéant, appréciée sur les bases d'une approche multicritères intégrant les méthodes suivantes de valorisation : méthode d'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie disponibles, méthode des multiples boursiers de sociétés comparables et méthode des transactions comparables.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée d'un montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées par voie de provision lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles - Mouvements principaux

En milliers d'euros	30-juin-20	Acquisitions / (dotations nettes)	(cessions)/reprises sur cessions/ transfert	30-juin-21
Concessions, brevets Fonds de commerce Frais de développement Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours				
Valeurs brutes		<i>Néant</i>		
Concessions, brevets Fonds de commerce Autres immobilisations incorporelles et frais de développement				
Amortissements et dépréciations				
VALEURS NETTES				0

2.1.2 Frais d'établissement

Ces frais comprennent :

— Néant.

2.1.3 Frais de recherches et développement

Ces frais représentent :

— Néant

2.1.4 Fonds commercial – Mali de fusion

En euros

2.1.5 Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution Frais d'établissement Frais d'augmentation de capital Frais de recherche et de développement Droit de bail Fonds de commerce Logiciels et progiciels	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

2.1.6 Immobilisations corporelles. Mouvements principaux

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-bail.
Matériel de transport Matériel de bureau	<i>Néant</i>	
Total		0

2.1.7 Immobilisations corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions Matériel et outillage Installations générales Matériel de transports Matériel de bureau Mobilier de bureau	<i>Néant</i>	

2.1.8 Liste des filiales et participations

En Euros

Société	Capitaux propres	Capital détenu	Valeur Nette Cpt des titres détenus	CA H.T du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Amplitude SAS	8 061 447	100 %	25 075 265	71 701 397	-5 792 079	0
Mali technique sur Amplitude SAS			85 458 545			
SCI Les Tilleuls	152 204	99.35 %	100 928	928 876	130 458	129 606 (1)
Amplitude India		0.02 %	12.48			
Amplitude Latam		0.01 %	28.63			

(1) Affectation du résultat de la SCI les Tilleuls à Amplitude Surgical.

Détail du mali technique sur titres Amplitude SAS.

Société Absorbée	Mali de fusion
	Résultat
AEM Médical	19 474 878
Amplitude Group	14 679 080
Orthofin II	8 518 356
Orthomanagement	1 069
Mali de fusion provenant des sociétés absorbées	
Amplitude cadre	949 877
Financière Prothée	182 435
Amplitude Finance	41 652 851
TOTAL	85 458 545

Ces fusions ont été réalisées dans le cadre de la restructuration juridique du groupe selon les termes des traités du 4 mai 2015 et avenants du 13 mai 2015.

Ces malis techniques issus des fusions simplifiées en faveur d'Amplitude Surgical ont été affectés au 1^{er} juillet 2016 aux titres de participation d'Amplitude SAS pour un montant de 85.5 M€.

2.1.9 Titres de participation

La réalisation du test de valeur (cf. paragraphe « titres de participations », paragraphe 1.3 de l'annexe) a permis de confirmer le montant comptabilisé des titres de participation et aucune provision n'est nécessaire au 30 juin 2021.

Amplitude Surgical a réalisé une augmentation de capital d'Amplitude SAS de 17 040 K€ en date du 29 juin 2021 par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la société. Le nombre d'actions détenues est de 2000.

2.1.10 Autres immobilisations financières

Dans le cadre de la restructuration financière du groupe, un prêt intergroupe a été établi entre Orthofin II société absorbée par Amplitude Surgical, et Amplitude SAS pour un montant de 16 405 110 €. Au 30.06.2021, le prêt augmenté des intérêts capitalisés s'élève à 20 327 164 €.

Le prêt augmenté des intérêts capitalisés sera remboursé in fine par l'emprunteur le jour du huitième anniversaire de la date d'émission (le 16 septembre 2014).

Les intérêts courus provisionnés au 30.06.2021 s'élèvent à 569 160 €.

2.1.11 Effets escomptés non échus

Néant

2.1.12 Créances cédées en garantie (DAILLY)

Néant

2.1.13 Ventilation de l'actif - Classement par échéance

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIE	Créances rattachées à des participations	-	-	-	
	Prêts	-	-	-	
	Autres immobilisations financières	20 896 385	-	20 896 385	
DE L'ACTIE CIRCUILANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-	
	Autres créances clients	-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	1 515	1 515	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	1 399 819	85 589	1 314 230
		Taxe sur la valeur ajoutée	78 707	78 707	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	796	796	-
	Groupes et associés	69 840 489	69 840 489	-	
	Débiteur divers	420	420	-	
Charges constatées d'avance	76 773	76 773	-		
TOTAL		92 294 903	70 084 289	22 210 615	

2.1.14 Produits à recevoir

Intérêts sur prêt Amplitude :	569 160 €
Intérêts sur comptes courants associés :	444 085 €
Etat – remboursement CVAE :	796 €
Facture à établir	<u>0 €</u>
	1 014 041 €

2.1.15 Valeurs mobilières de placement

- Les VMP « Amplitude Surgical SA » sont comptabilisées à leur coût historique pour une valeur de 69 590 €.
La valeur liquidative des 47 540 VMP détenues au 30 juin 2021 au cours de 2.22 € est de 105 539 €. Cette valorisation représente une plus-value latente de 35 949 €.
- Dans le cadre du contrat de liquidité Natixis, la position de la trésorerie s'élève à 146 207.77 €.

2.1.16 Frais d'émission d'emprunt

Selon la note en introduction (1.3), les frais d'émission d'emprunt faisaient l'objet d'un étalement jusqu' au 16 septembre 2023 pour le solde du premier emprunt et jusqu'au 30 novembre 2022 pour le deuxième emprunt de 65 M€. L'emprunt ayant été remboursé, la totalité des frais est amortie au 30.06.2021.

Reste à amortir au 30.06.2020	760 276 €
Montant amorti au 30.06.2021	<u>-760 276 €</u>
Reste à amortir au 30.06.2021	0 €

Les frais de démission de l'emprunt émis le 10 novembre 2020 pour 110 000 K€ s'élèvent à 4 259 000 €. Ils sont amortis sur 7 ans.

Montant initial	4 259 000 €
Montant amorti au 30.06.2021	<u>-388 394 €</u>
Reste à amortir au 30.06.2021	3 870 606 €

2.1.17 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le Groupe a souscrit en 2021 un instrument de couverture de taux d'intérêt de type «cap». L'objectif est de protéger le Groupe Amplitude Surgical de la hausse des taux d'intérêt à laquelle il est exposé pour son financement unitranche.

Le cap a été souscrit pour un notionnel de 55 M€ avec une date de commencement le 10/11/2020 et une date d'échéance finale le 10/11/2023. Le taux plafond garanti est de 0%.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	N-1	+	-	N
Capital	478 048			478 048
Réserve légale	46 930			46 930
Primes d'émission	144 533 436			144 533 436
Report à nouveau	-38 372 293		-4 762 674	-43 134 967
Résultat	-4 762 674	4 762 674	-8 622 748	-8 622 748
Provisions réglementées	0		0	0
Autres				
Total	101 923 447	4 762 674	-13 385 422	93 300 699

2.2.2 Capital

Le capital est composé de 47 804 841 actions de 0.01 euro de valeur nominale.
Aucun mouvement sur l'exercice.

	Capital		Prime d'émission en Euros
	Nombre d'actions	Capital en Euros	
Position début d'exercice	47 804 841	478 048	144 533 436
Position fin d'exercice	47 804 841	478 048	144 533 436

2.2.3 Evaluations fiscales dérogatoires

— Incidence sur le résultat et les capitaux propres de l'exercice

— Résultat fiscal de l'exercice	-	-9 073 005
— Impôt sur les bénéfices (1)	+	0
— Résultat avant impôt	=	- 9 073 005
— Variation des provisions réglementées		0
— Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		<u>-9 073 005</u>

(1) *taux de droit commun applicable à l'exercice clos*

2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

En Euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour pension	37 990	12 983		0		50 973
Provisions pour impôt	61 613	6 667				68 280
Total	99 603	19 650		0		119 253

2.2.5 Engagement pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 50 973 €, charges sociales incluses.

Le taux d'actualisation retenu est de 0.80 %.

Le taux d'évolution des salaires est de 1.50 % par an.

Les tables de mortalités et de turn-over sont issues des statistiques de l'INSEE.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

2.2.6 Dettes - Classement par échéance (en Euros)

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	3 605	3 605	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	110 021 389	-	-	110 021 389
Fournisseur et comptes rattachés	485 418	485 418	-	-
Personnel et comptes rattachés	437 367	437 367	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	634 553	634 553	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	13 941	13 941	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	162 611	162 611	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	2 211 951	233 865	1 978 086	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	113 970 834	1 971 359	1 978 086	110 021 389

2.2.6.1 Emprunt obligataire du 9 septembre 2014

Dans le cadre de la renégociation de sa dette, le 9 septembre 2014, Orthofin II qui a fusionné avec Amplitude Surgical au 26 juin 2015, a émis 6 500 obligations sèches d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, soit un montant nominal total de 65 000 000 euros, portant intérêt au taux de 6 % majoré de l'EURIBOR applicable à la période d'intérêt et des intérêts capitalisés annuellement au taux de 0.75 % et arrivant à échéance en 2021. Ces obligations sèches ont été utilisées pour refinancer la dette bancaire senior existante ainsi que la totalité des obligations mezzanines existantes du groupe à la date de l'émission, financer les besoins généraux du groupe et financer tous les coûts et frais y afférents.

2.2.6.2 Emprunt obligataire du 30 novembre 2016

— Au 30 novembre 2016, dans le cadre d'une opération de refinancement, Amplitude Surgical a souscrit un nouvel emprunt obligataire de 65 M€ par émission de 65 000 000 obligations sèches de 1 € avec un taux de 5 % à échéance au 30.11.2022.

L'emprunt initial décrit au 2.2.6.1 a été partiellement remboursé à hauteur de 35 M€. Les frais d'émission d'emprunt initiaux, soit 2 704 K€ avaient été répartis sur 7 ans. Cet emprunt a été prolongé au 16.09.2023.

— Suite à cette opération, les frais d'émission au nouvel emprunt, soit 1 265 K€ avaient été répartis sur sa durée de vie, soit jusqu'en novembre 2022.

Ces emprunts ont été remboursés le 12 novembre 2020.

2.2.6.3 Emprunt obligataire du 10 novembre 2020

— Dans le cadre du changement de contrôle d'Amplitude Surgical, la Société a émis le 10 novembre 2020 un emprunt obligataire d'un montant de 110 M€ souscrit par Tikehau et a procédé au remboursement anticipé des emprunts obligataires de 2014 et 2016 d'un montant de 96.6 M€ hors intérêts courus au 12 novembre 2020.

La maturité de cet emprunt obligataire est de 7 ans. Son taux d'intérêt est Euribor 3 mois (plancher à 0) plus 7%, sous réserve d'un ajustement de la marge selon le niveau de ratio de levier. La marge peut varier entre 6.00% pour un ratio de levier d'au-plus 3,5 fois à 7.00% pour un ratio de levier supérieur à 5 fois, avec des ajustements intermédiaires tous les 0,25% pour les ratios de levier intermédiaires.

Compte tenu du ratio, il est fixé à 7% au 30 juin 2021.

2.2.6.4 Covenants bancaires

Le Groupe s'est engagé au titre de la nouvelle dette Unitranche à respecter un ratio de levier annuel prédéterminé correspondant au rapport égal à l'endettement net (hors frais d'émission d'emprunts) total divisé par l'EBITDA consolidé retraité des EBITDA négatifs des filiales en perte dans la limite de 1 M€.

A la première date de test, au 30 juin 2021, ce ratio s'élève à 5,70 pour un ratio maximum prévu par la documentation de la dette Unitranche à 7,20.

2.2.7 Charges à payer (en euros)

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	77 300
Charges sociales provisionnées	33 239
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	1 922
Concours bancaires courants	1 683
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	378 822
RRR à accorder, avoirs à établir	1 003
Participation des salariés	58 000
Personnel	295 400
Sécurité sociale (1)	264 330
Autres charges fiscales	1 805
Divers	-
TOTAL	1 113 503

(1) Dont provision des charges patronales à hauteur de 20 % sur le montant de l'attribution d'actions gratuites soit de 139 320 €.

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

En Euros

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises Production vendue			
- Biens			
- Services	2 006 163		2 006 163
Chiffre d'affaires net	2 006 163		2 006 163

3.2 Transfert de charges

— Avantages en nature :	40 K€
— Transfert de charges sur frais d'émission d'emprunt 110 M€ :	4 259 K€

3.3 Résultat exceptionnel

— Honoraire en dehors de l'activité courante de l'entreprise	155 K€.
--	---------

3.4 **Résultat financier (en euros)**

Résultat SCI Les Tilleuls	129 606
Intérêts c/c Amplitude & Tilleuls	446 984
Intérêts prêt Intergroupe	716 103
Reprise provision dépréciation financière	0
Produit Cession VMP	13 210
Total produits financiers	1 305 903
Intérêts sur emprunt obligataire	7 613 333
Intérêts sur avance BPI	12 379
Commission de financement	194 166
Total charges financières	7 819 878
Résultat financier	-6 513 975

4 Autres informations

4.1 Identité de la société mère qui consolide les comptes :

A compter du 01.07.2011 :

SA Amplitude Surgical, 11 cours Jacques Offenbach, 26000 Valence

SIREN : 533149688

Le groupe est constitué des structures suivantes :

Société	Siège social	% contrôle
Amplitude Surgical	France	Société mère
Amplitude	France	100%
Amplitude GMBH	Allemagne	100%
Amplitude Australia Pty	Australie	100%
Amplitude Brésil	Brésil	100%
Amplitude Suisse	Suisse	100%
Amplitude benelux	Belgique	100%
Novastep SAS	France	69%
Novastep INC	USA	85%
Amplitude India	Inde	100%
Amplitude Orthopedics Corp	USA	100%
Matsumoto Amplitude Inc.	Japon	80%
Joint Research LTD	Irlande	100%
Amplitude South Africa	Afrique du Sud	100 %
SCI Les Tilleuls	France	100%
Sofab Orthopédie	France	100 %
Amplitude Ortho SRL	Roumanie	100 %
Amplitude Ile de France	France	98%
Amplitude Sud	France	100 %
Duotech	France	100 %
Amplitude Nord	France	100 %

4.2 Ventilation de l'effectif au 30 juin 2021

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens	-	
Employés	-	
Ouvriers	-	
Total	4	

4.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations des mandataires sociaux ne sont pas portées dans cette annexe car cette information reviendrait à identifier une rémunération individuelle.

4.4 Avances consenties aux dirigeants sociaux

Aucune avance n'a été consentie au cours de l'exercice, aux dirigeants sociaux.

4.5 Ventilation impôt sur les bénéfices

En Euros	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts		
Impôts : - au taux de 28 %	-8 995 654	-155 000
- contribution 3.3 %	0	0
- IS contrôle fiscal	/	
- crédit impôt recherche, apprentis et mécénat.	0	
Résultat après impôts	-8 995 654	-155 000

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été effectuées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

En Euros	Résultat avant IS	Réintégrations	Déductions	Résultat taxable
Résultat courant	-8 995 654	77 649		-8 918 005
Exceptionnel	-155 000		0	-155 000
	-9 150 654	77 649		-9 073 005

4.6 Intégration fiscale

A compter du 29 juin 2018, la société a opté pour l'intégration fiscale avec les sociétés du groupe, la société Amplitude Surgical étant la société mère. Conformément à la convention d'intégration fiscale, le gain procuré par cette option reste acquis par la société mère.

Les sociétés intégrées sont :

- Amplitude
- Amplitude Ile de France
- Duotech
- Amplitude Sud
- Sofab Orthopédie
- Amplitude Nord

Le produit comptabilisé au titre de l'exercice 2020/2021 s'élève à 528 K€.

Il se décompose en économie d'impôt sur les filiales :

- Amplitude Ile de France : 316 K€
- Duotech : 153 K€
- Amplitude : 59 K€

4.7 Reports déficitaires

Aucun report déficitaire avant l'entrée dans le périmètre d'intégration.

Le déficit reportable du groupe s'élève à 48 471 K€ au 30 juin 2021

Les charges financières nettes non déductibles à l'issue du calcul de plafonnement de déduction des charges financières sont indéfiniment reportables sur les exercices suivants. Le montant représente 1 258 401 € au 30/06/2021.

4.8 Eléments de fiscalité différée

Détail des éléments minorant les impôts à venir : Néant.

4.9 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
2.1.11	- Effets escomptés non échus
2.1.12	- Créances cédées - loi Dailly
2.2.5	- Retraite
Néant	- Crédit-bail

4.10 Engagements financiers

Dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire de 110 000 K€ par Amplitude Surgical :

- Nantissement des titres d'Amplitude Surgical.
- Nantissement des comptes bancaires de premier rang portant sur le solde de l'ensemble des comptes bancaires d'Amplitude Surgical
- Nantissement de créance entre Amplitude Surgical et Amplitude SAS

4.11 Plan d'actions gratuites

4.11.1 Plan d'actions gratuites 2019-2021

- Conformément aux termes de l'AGE du 24.11.2017, le Conseil d'administration du 24.07.2018 a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 1 434 144 actions au maximum à 18 mandataires sociaux ou salariés du groupe Amplitude Surgical.
- L'attribution est soumise à des conditions de présence et performance (EBITDA, CA).

- La période d'acquisition est de 2 ans et se termine le 19 octobre 2021, assortie d'une période de conservation de 2 ans.
- Le cours de l'action à la date du CA du 24.07.2018 était de 3.18 €.
- La société a provisionné le coût des charges sociales de cette attribution.
- Le 10 novembre 2020, le Conseil d'administration a constaté la non réalisation de certaines conditions de performance relatives aux exercices clos le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020. En conséquence, le Conseil d'administration a pris acte de ce que 20% des actions émises gratuitement au titre de la Tranche A pourront être définitivement attribuées, soit 72.400 actions sur les 478.048 actions émises au titre de la Tranche B, et que 20% des actions émises gratuitement au titre de la Tranche B pourront être définitivement attribuées, soit 72.400 actions sur les 478.048 actions émises au titre de la Tranche B.
- Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 Octobre 2021 arrêtant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, s'est prononcé sur l'atteinte des objectifs pour les actions restantes des Tranches A et B ainsi que pour les 478.048 actions de la Tranche C. Le Conseil d'Administration a constaté qu'uniquement le critère d'EBITDA a été atteint au titre des exercices clos le 30 juin 2019, 30 juin 2020 et 30 juin 2021 conduisant à l'attribution de 20% d'actions au titre de chaque exercice. Compte tenu de la présence dans les effectifs des titulaires des plans d'actions gratuites au 30 juin 2021, 72.000 actions ont été attribués au titre de chaque exercice, soit un total de 216.000 actions.
- Dans le cadre de l'acquisition par Auroralux SAS d'une participation majoritaire au capital de la Société, cette dernière a offert aux bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions du 24 juillet 2018 d'acquérir les actions toujours en période d'acquisition au moment de la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée.